

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms **Teddy, Grégory**Nom ⁽¹⁾ **Alcim**(1^{re} partie)2^{nde} partieNé le **22 Août 1985**à **14** heures **35**à **MARIGNANE (B d'UR)**de ⁽²⁾ **Paul, Grégoire Alcim**et de ⁽²⁾ **Jocelyne, Magloire JEAN-BAPTISTE**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

393le ⁽³⁾ **27 SEP 2012**Mentions marginales ⁽⁴⁾

ÉPOUSE ou MÈRE

Prénoms **Ingérid Tania**Nom ⁽¹⁾ **Ouly**(1^{re} partie)2^{nde} partie(2^{re} partie)Née le **04 Mars 1980**à **20** heures **09**à **Port. de France (Martinique)**de ⁽²⁾et de ⁽²⁾ **Emilienne Jocelyne Ouly**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

395le ⁽³⁾ **16 Octobre 2012**Mentions marginales ⁽⁴⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁵⁾

Mariage célébré à

le

à

heures

Les futurs époux ont déclaré ⁽⁶⁾

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales ⁽⁴⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »
(2) Prénoms et nom du père et de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait

(5) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à »

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2026

Le 15 décembre 2009

à M heures 26

est né(e) (1) ROMAICK, Axel, Emilien -

Nom

(suivant déclaration conjointe de
changement de nom en date du 01 Septembre 2012)

(1^{re} partie) OULY

(2^{nde} partie) ALCIN (2)

du sexe Masculin

à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
Val-de-Marne

(2)

reconnu(e) (3) le 08 juillet 2012 à Villiers-Sur-
Marne (Val de Marne)

par son père

Délivré conforme aux registres, le

18 SEP. 2010

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, complété, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pas été renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (prénoms, nom) née le... »

(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(4) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (13)

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

91412017

Le 11 avril 2017

à 21 heures 38

est né(e)⁽¹⁾ **Kathaleïa, Sloanne, Ivana, Pauline**

OLY ALCIM

Suivent déclaration conjointe du 110312012

(1^{re} partie)

2^{nde} partie

)⁽²⁾

du sexe Féminin

à **JOSSIGNY**

(Seine et Marne)

(2)

reconnu(e)⁽³⁾ le 13 avril 2017 en marge

Dairé

par son père.

Délivré conforme aux registres, le **13 avril 2017**

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, complété, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de (prénoms, nom) née le ... »

(2) Préférer s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et prêter, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la fonction

(4) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.